

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
L'OPERATION DE REFECTION ET DE CONFORTEMENT DE LA DIGUE
LAUBEUF ET DE LA DIGUE DU LARGE DU PORT DEPARTEMENTAL A CANNES**

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 Janvier 2014

Présents

Monsieur Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes,

Monsieur CARTIER-DUROCHER, Directeur du Secrétariat Général pour les Affaires Départementales, Préfecture des Alpes-Maritimes,

Monsieur Christian GUICHETEAU, Directeur Pôle Gestion Publique, Trésorerie Générale.

Monsieur AONZO Benoît, **Président Honoraire**,

Monsieur FOUQUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**.

Messieurs KLEYNHOFF Bernard, Président, SAVARINO Jean-Pierre, Vice-Président, LACHKAR Laurent, Vice-Président, DI NATALE Paul, Vice-Président, EBEL Jean-Marie, Trésorier Adjoint, FOURQUIN Frédéric, Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames, Messieurs, ALLARD Frédéric, AUGÉ Ghislaine, BARAVALLE Michel, CAGNA-PERAZZO Marc, CERAGIOLI Geneviève, COSTAMAGNA Anne, DAUFES Eric, DAVID Vincent, DUPHIL Thierry, ESTEVE Dominique, GAMON Christophe, GRECH Stéphane, GROSSO Yvon, HENRY Jean-Pierre, IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, JOURDAN-GASSIN Frédéric, KOTLER Jacques, MILLO Pierre, NICOLETTI Pascal, PICCINI Thierry, RAMEL Marie-Dominique, RENAUDI Philippe, ROUX Robert, SALUSSOLIA Brigitte, TSCHANN Michel, VALENTIN Bruno, **Membres Titulaires**.

Soit 33 Membres titulaires présents, quorum atteint.

Messieurs, BOUFFIES Jacques, CASALS Jean, ESTIN Max, FERRALIS Gérard, LONDEIX Laurent, MOLINES Gérard, SFECCI Daniel, VOISIN Thierry, VOLPI Robert, **Membres Associés**.

Messieurs, ALEXIS Henri, ANTONIOLI Jean-Paul, CHEVILLON Michel, CORDERO Jean-Paul, DELAUNAY Bernard, DERHY Henri, FERRAND Serge, LACHKAR Gérard, MASSE Philippe, NICOLETTI Bernard, ROUTIER Pascal, VIDAL Frédérique, **Conseillers Techniques**.

Excusés

Messieurs, BONA Jean, ESTEVE Maurice, PERUGINI Francis, STELLARDO Gilbert,
Présidents Honoraires,

Madame, Messieurs, BRINCAT Bernard, Trésorier, CASTELLANI Maryse,
Secrétaire, TOURNAIRE Luc, Vice-Président, **Membres du Bureau,**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CIBELLY Michel, COURTADE Anny,
DESJARDINS Philippe, LAVANDET Frédéric, MANE Jean, PARSEKIAN-NAVARRO
Alexie, PHILIPPE Daniel, PICOLET Lionel, SALDUCCI Jean-Philippe, TEBOUL
Thierry, **Membres Titulaires,**

Mesdames, Messieurs, ALFANDARI Bernard, BOURDEAUX Philippe, CAPELLETTI
Roger, CAPELLI Jean-Michel, CIMELLI Michèle, DE BOOM Alex, GIANA Christian,
GUILLOT Michel, LECHACZYNSKI Anne, MATAS Jean-Michel, PERRY Antoine,
STELLARDO Gilles représenté par Madame Christine GREISSE, SZEPETOWSKI
Michel, **Membres Associés,**

Messieurs, ASTOLFI Olivier, BAILLIART Marc, BRUNELOT Hervé, représenté par
Madame DELIBES Pascale, DELVALLET Jean-Christophe, DORE Eric, GIRAUDON
Gérard, MARTIN Jean-Claude, MERCIER Sébastien, NADAU Jean-Michel, PEREZ
Dario, ROUSSEL Christian, THILLAUD Dominique, TITZ Jean-Bernard, **Conseillers
Techniques.**

J. GOSSELIN
CRE ENQUÊTEUR

Absents

Mesdames, Messieurs, AUBERTIN Eric, BODINO Christian, CLARET Christophe, GUITTARD Cynthia, IANNONE Pierre-Yves, PAPIEROK Gérard-Marie, PELLEGRIN Bernard, SCARAMOZZINO Christine, TORDO Christian, **Membres Titulaires.**

Mesdames, Messieurs, DI GIOVANNI Noël, JOHANSEN Nicolas, LE VEN Philippe, MATOUT Jean-Louis, PELLICER Carole, PRAT Philippe, **Membres Associés,**

Messieurs, ALEMANNI Pierre, BAYLE Jean-Marc, BERARD Jean-Marc, BOURGUE Christophe, CHAIX Bernard, DAO Georges, DE PERETTI Vincent, DUNESME Philippe, FORESTIER Hervé, INES Edouard, JEANNOT Philippe, KERBORIOU Yves, LANTERI Marc, MISSERI Albert, PALAMITI Alain, PELOU Frédéric, ROSIER Roch-Charles, ROSSI Jean Pierre, SVETCHINE Luc, TEYSSIER Gérard, **Conseillers Techniques.**

Messieurs GUTTADORO Jean-François, P. MOLTO, Yves MAURER, **Commissaires aux Comptes.**

J. GOSSELIN
CRE ENQUÊTEUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Gosselin', written over a horizontal line.

Exposé de Monsieur Le Président Bernard KLEYNHOFF :

La digue Laubeuf et la digue du large au port départemental de Cannes constituent l'un des plus anciens ouvrages de protection maritime de Cannes.

[Si par le passé, les cas de franchissement de la digue par la mer lors des tempêtes « hivernales » étaient espacés dans le temps et provoquaient des désordres acceptables, la fréquence de submersion de la digue tant sur la partie ville de Cannes que sur celle du Conseil Général, s'est brutalement accélérée. Les coups de mer des 30 novembre et 14 décembre 2008 puis ceux des 1er janvier, 19 février et 04 mai 2010 et les dégâts provoqués ont démontré la faiblesse de l'ouvrage mais également l'impérieuse nécessité d'engager un renforcement de celui-ci. Si aucune perte humaine n'est à déplorer, le bilan des désordres s'alourdit au rythme des coups de mer pour aboutir en mai 2010 à une destruction significative de la digue entre les deux phares. Au cours de cet événement, seules les procédures de sécurité, en cas de préavis de tempête, mises en place par la CCINCA et le Conseil Général, d'une part, la ville de Cannes et le gestionnaire du parking, d'autre part, ont pu éviter des pertes humaines.]

De conception ancienne, cette digue montre actuellement une faiblesse notoire de protection contre les franchissements de houle et présente un risque élevé pour la protection des biens et des personnes.

Dans ce contexte, le Conseil Général et la ville de Cannes ont convenu de la nécessité d'engager une opération globale sur cet équipement de protection avec en premier lieu une reconnaissance des caractéristiques de la digue et des fonds marins, suivie d'un diagnostic poussé de l'ouvrage et d'une étude de faisabilité. A cet effet, le Conseil Municipal du 22 novembre 2010 a entériné la constitution d'un groupement de commandes entre le Conseil Général et la Ville de Cannes.

Après la présentation du diagnostic de l'ouvrage, l'étude de faisabilité avec les essais en canal et en 3D et sa validation par les maîtres d'ouvrage respectifs, il y a lieu d'engager la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre.

L'Assemblée Départementale du 27 juin 2013 a approuvé le principe d'inclure la digue du Large dans le périmètre de la concession d'outillage avec la CCINCA. Cette décision entérinée par la Commission permanente du 7 novembre 2013 est en cours de signature par les parties.

1 30000101
CRE ENQUETEUR

DELIBERATION : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'OPERATION DE REFECTION ET DE CONFORTMENT DE LA DIGUE LAUBEUF ET DE LA DIGUE DU LARGE DU PORT DEPARTEMENTAL A CANNES

Par conséquent, la CCINCA et la ville de Cannes ont décidé de constituer un groupement de commandes pour mener cette opération de confortement de la digue Laubeuf / digue du Large sur l'ensemble de son linéaire dans le but d'obtenir des économies d'échelle et d'assurer une cohérence des ouvrages.

Ce groupement de commandes fait l'objet d'une convention qui a pour objet de définir les modalités d'organisation entre les deux maîtres d'ouvrage.

[Elle ressemble, toutes choses égales par ailleurs, à celle qui nous a permis de mener à bien, conjointement avec la ville, et avec succès, la réhabilitation du quai Saint-Pierre au port de Cannes.]

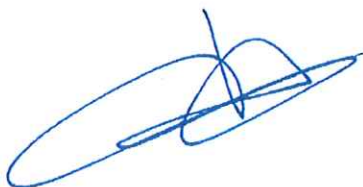
Cette convention désigne la CCI comme coordonnateur du groupement, définit les règles de concertation entre les deux maîtres d'ouvrage, précise la composition de la commission d'appel d'offres du groupement et enfin, celle du comité technique qui présentera l'analyse des offres à la commission d'appel d'offres.

Je vous demande de m'autoriser à signer ladite convention de groupement de commandes avec la ville de Cannes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE COTE D'AZUR ADOPTE A L'UNANIMITE LES TERMES DE CET EXPOSE ET DECIDE DE LE TRANSFORMER EN DELIBERATION

Pour extrait conforme

Nice, le 27 Janvier 2014
Le Président,



Bernard KLEYNHOFF

J. GOSSELIN
CRE ENQUÊTEUR



